



## L'aide active Ã mourir, c'est pour bientÃt ?

### Description

Chaque annÃe, l'ADMD, Association pour le Droit de Mourir dans la DignitÃ, tient son assemblÃe gÃnÃrale Ã l'automne, dans une grande ville de France. L'an dernier, c'Ãtait Ã Nantes, en 2023 ce sera Ã Valence mais cette annÃe, c'Ãtait Ã Rouen, au Kindarena le 24 septembre dernier. Martine, adhÃrente de l'association depuis plus de 13 ans, Ãtait prÃsente.

### Par Martine Lelait

C'Ãtait une 42Ãme assemblÃe gÃnÃrale. C'est dire si le sujet n'avance pas vite ! 42 ans que l'association, forte aujourd'hui de prÃs de 76â€™000 adhÃrents, milite pour le droit de mourir dans la dignitÃ, pour que chacun puisse choisir les conditions de sa propre fin de vie. (Il y a lÃ un point essentiel, il ne s'agit pas de dÃcider de la fin de vie en gÃnÃral, surtout pas de la fin de vie des autres, mais de la sienne propre, dans le respect des libertÃs individuelles).

Si la matinÃe du 24 septembre a ÃtÃ consacÃe Ã l'assemblÃe gÃnÃrale, et aux rapports statutaires, l'aprÃs-midi Ãtait ouvert au grand public avec des discours forts notamment de Jonathan Denis, nouveau prÃsident de l'ADMD et d'Hadrien Clouet, dÃputÃ de Haute Garonne et le tÃmoignage percutant d'une adhÃrente en fin de vie. Une table ronde, animÃe par une journaliste de France Bleu Normandie, et rÃunissant des intervenantes belge, suisse, espagnole, a permis d'Ãclairer le dÃbat, d'apporter des arguments aux dÃtracteurs et de revenir sur pas mal d'idÃes reÃsues.

Tout d'abord, nous avons ÃtÃ invitÃs Ã cesser d'opposer soins palliatifs et aide active Ã mourir, les deux devant Ãtre complÃmentaires, (pour autant qu'il y ait des unitÃs de soins palliatifs partout, ce qui est loin d'Ãtre le cas aujourd'hui !)

Jacqueline Herremans, prÃsidente de l'ADMD-Belgique et membre de la Commission fÃdÃrale de contrÃle et d'Ãvaluation de l'euthanasie, a expliquÃ que la Belgique, riche d'une expÃrience de 20 ans dans ce domaine, n'euthanasiait pas Ã tour de bras. La loi belge encadre strictement la pratique. Examens mÃdicaux et diffÃrents entretiens accompagnent chaque demande. Demande qui doit provenir du patient lui-mÃme et Ãtre argumentÃe, rÃitÃrÃe et ne faire l'objet d'aucune pression extÃrieure. Le patient demande, le

mÃ©decin consent Ã  mettre un terme Ã  des souffrances, psychiques ou physiologiques inapaisables.

Erika Preisig, mÃ©decin gÃ©nÃ©raliste et prÃ©sidente de Life Circle a prÃ©cisÃ© qu'Ã© en Suisse, la mort assistÃ©e existait depuis 40 ans et que le droit de choisir sa mort Ã©tait reconnu comme un droit humain indÃ©pendant mÃªme d'une maladie. Des rÃ©gressions sont cependant Ã  l'Å“uvre dans le pays, par des pressions religieuses, par l'ordre des mÃ©decins qui tend Ã  rÃ©server l'euthanasie aux seules personnes en situation terminale d'une maladie incurable dont les souffrances sont estimÃ©es insupportables. Le mÃ©decin est-il plus apte que le malade pour dire que la souffrance est intolÃ©rable ? Il est par ailleurs rassurant d'entendre que 2/3 des personnes qui ont eu le Å« feu vert Å» pour l'euthanasie n'y recourent pas, cet accord les aidant Ã  mieux vivre, Ã  mieux supporter leur souffrance, puisqu'ils savent qu'une solution existe lorsqu'ils ne la supporteront plus.

Lorens Arseguet, secrÃ©taire gÃ©nÃ©rale de Derecho a Morir Dignamente, a exposÃ© quant Ã  elle que la loi espagnole Ã©tait beaucoup plus rÃ©cente, puisqu'entrÃ©e en vigueur en juin 2021. Sa mise en application varie selon les rÃ©gions. Pour l'heure, seule la Catalogne a pu produire un premier bilan. Les conditions sont encadrÃ©es : il faut une situation de maladie grave et incurable (mais pas de liste exhaustive de maladies) et rÃ©sider depuis au moins un an en Espagne pour accÃ©der Ã  ce service public.

Au terme de cette table ronde, les diffÃ©rents intervenants sont tombÃ©s d'Ã© accord pour reconnaître que, comme dans d'autres domaines, les pressions sur le droit Ã  mourir dans la dignitÃ© existent toujours, que les retours en arriÃ¨re ne sont pas exclus, et que comme dit Aragon Å« rien n'est jamais acquis Å»...

De fait, aprÃ¨s 42 ans de militantisme de l'ADMD, on ne peut que constater que le combat est long et semÃ© d'embÃªches, il est similaire par bien des aspects Ã  celui que fut la lutte pour l'IVG.

Au printemps 2021 une proposition de loi portÃ©e par Olivier Falorni d'Ã©putÃ© n'avait abouti qu'Ã  l'adoption du seul premier article, les opposants ayant, par un mÃ©canisme d'obstruction bien connu, dÃ©posÃ© des centaines et des centaines d'amendements pour en bloquer l'adoption.

Les choses avancent nÃ©anmoins mais Ã  petits pas de souris. RÃ©cemment, le PrÃ©sident de la RÃ©publique s'est engagÃ© auprÃ¨s de Line Renaud, grande dÃ©fenseuse de la cause, Ã  l'occasion d'une remise de mÃ©daille, Ã  engager une rÃ©flexion sur le sujet. Suite Ã  l'avis rendu par le ComitÃ© Consultatif National d'Ethique (CCNE), il a finalement dÃ©cidÃ© de lancer une convention citoyenne chargÃ©e de rendre ses conclusions en mars 2023, en vue d'envisager, le cas Ã©chÃ©ant, une Ã©volution du cadre lÃ©gal actuel d'ici Ã  la fin de l'annÃ©e prochaine. Encore un an Ã  attendre alors que les sondages indiquent que plus de 90 % des franÃ§ais sont favorables Ã 

Cette nouvelle consultation citoyenne n'Ã©st-elle pas une manÅ“uvre dilatoire ? Ne va-t-elle pas finir archivÃ©e dans un placard ? Ne serait-il pas temps que la loi franÃ§aise accorde aux citoyens le droit d'Ã©teindre la lumiÃ¨re quand ils le souhaitent ?

## Categorie

### 1. Reportages

**date crÃ©Ã©e**

29/09/2022